

Conditions générales d'inscription

1. Dispositions générales

Le présent règlement énonce les conditions générales d'inscription à une formation dans l'Ecole Nuageghana (ci-après l'Ecole).

1.1. Champ d'application

Les présentes conditions générales d'inscription ont pour objet de définir les modalités et conditions d'inscription aux cours et aux formations proposés par l'Ecole.

Chaque participant est considéré comme ayant accepté les termes de ce règlement dès son inscription à l'école et ce pour toute la durée de la formation.

1.2. Lieu de formation

La formation se déroule soit dans les locaux de l'Ecole à Genève, soit dans des lieux externes. Les dispositions du présent règlement s'appliquent à tous les lieux de formation.

2. Inscription

2.1. Conditions d'admission

Les participants doivent répondre aux critères suivants :

Avoir au moins 18 ans.

Pour la formation de 2 ans : avoir suivi une formation académique en médecine d'au moins 180 heures.

Pour la formation de 3 ans : être inscrit au tronc commun Ortra TC de 340 heures.

Être titulaire d'un CFC ou d'une équivalence de niveau secondaire II, ces équivalences étant évaluées exclusivement par l'Ortra TC.

2.2. Procédure d'inscription

L'inscription aux cours et formations de l'Ecole se fait par le biais du formulaire d'inscription disponible sur le site internet de l'Ecole ou en format papier. Le formulaire dûment complété et signé doit être retourné à l'École avec les documents requis.

2.3. Confirmation d'inscription

L'inscription est confirmée par l'Ecole par écrit après réception du formulaire d'inscription. L'École se réserve le droit de refuser une inscription si les conditions préalables ne sont pas remplies.

Si une inscription ne reçoit pas de réponse dans les 21 jours suivant son envoi, le participant doit contacter l'École pour vérifier si une place lui a été réservée. En omettant de suivre cette démarche, il ne pourra pas prétendre ne pas avoir reçu de confirmation de réservation.

La réservation devient ferme et définitive dès le versement de l'acompte, lequel est nécessaire pour garantir votre place et n'est en aucun cas remboursable.

2.4. Attestation de formation, certificats, diplômes

Une attestation de suivi de formation, un certificat ou un diplôme, selon la nature de la formation et des examens passés, est délivré à l'issue de la formation. La délivrance de ces documents est conditionnée au règlement intégral des coûts de formation et au respect du taux de présence exigé de 90%.

3. Conditions financières

3.1. Frais d'inscription et de formation

Les frais d'inscription et de formation sont ceux indiqués sur le courrier de confirmation. Ils incluent l'acompte de réservation et les frais de cours. Le solde des frais de formation doit être réglé au plus tard 10 jours avant le début des cours, ou conformément à la correspondance de confirmation.

3.2. Modalités de paiement

Le paiement doit être effectué selon les modalités précisées lors de l'inscription. Le non-paiement des frais dans les délais impartis peut entraîner l'annulation de l'inscription.

3.3. Conditions d'annulation et politique de remboursement

En cas de désistement de l'étudiant avant le début de la formation, les frais d'inscription sont remboursés selon les conditions suivantes :

Jusqu'à 2 mois avant le début du cours : les frais de cours sont remboursés à 100 %, mais l'acompte de réservation reste dû.

Jusqu'à 10 jours avant le début du cours : 50 % des frais de cours sont dus, en plus de l'acompte de réservation.

À partir de 9 jours avant le début du cours : 100 % des frais de cours sont dus, y compris l'acompte de réservation.

Aucun remboursement n'est possible après le début des cours, sauf en cas de force majeure dûment justifiée chaque situation sera évaluée individuellement.

3.4. Annulation par l'Ecole Nuageghana – ou modification

L'école se réserve le droit de fermer un cours ou une formation à tout moment en raison d'un effectif insuffisant ou pour d'autres raisons. Dans ce cas, les frais de scolarité seront remboursés intégralement, y compris les frais d'inscription. Aucune indemnité ou intérêt compensatoire ne sera exigible en cas d'annulation de cours.

4. Enseignement

4.1. Calendrier et horaires

Les cours sont dispensés selon un calendrier fixé par l'École. Le plan d'études détaille le contenu de la formation ainsi que la répartition horaire de chaque matière.

L'École se réserve le droit de modifier les dates et horaires des cours en cas de nécessité, tout en s'engageant à informer les étudiants dans les meilleurs délais. En cas de pandémie, le cours pourra être dispensé via vidéoconférence.

4.2. Absences et retards

Les étudiants sont tenus d'informer l'École de toute absence ou retard. En cas d'absence, les cours manqués ne seront ni récupérés ni remboursés.

Des absences répétées ou injustifiées peuvent entraîner l'exclusion de la formation sans remboursement des frais d'inscription.

4.3. Documentation et support de cours

Les supports de cours distribués pendant les cours sont protégés par le droit d'auteur et ne peuvent être réutilisés à des fins strictement personnelles ni transmis à quiconque sans l'autorisation écrite de l'École. Les enregistrements vocaux, vidéos et photos ne sont pas autorisés.

4.4. Formateurs

Tous les formateurs de l'école possèdent au moins 5 ans d'expérience pratique en cabinet.

5. Droits et obligations des étudiants

5.1. Respect des règles

Les étudiants s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'École, notamment en matière de discipline, d'hygiène et de sécurité.

Chaque participant informera l'enseignant s'il présente un problème de santé pour lequel la réflexothérapie pourrait être contre-indiquée (traitement en cours, opération importante, etc.).

Les téléphones doivent être éteints ou mis sous silence durant les cours.

5.2. Matériel pédagogique

Les étudiants sont responsables du matériel pédagogique mis à leur disposition. En cas de perte ou de détérioration, l'École se réserve le droit de facturer le remplacement.

5.3. Exclusion de la formation

L'École Nuageghana se réserve le droit de mettre fin à la participation d'un étudiant dans les situations suivantes, sans possibilité de remboursement des frais déjà payés :

- Non-respect des engagements financiers.
- Incapacité apparente de l'étudiant à suivre la formation de manière satisfaisante.
- Comportement inapproprié, non-respect d'autrui ou des normes éthiques.
- Comportement préjudiciable à la réputation de l'Ecole, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celle-ci.

5.4. Assurance

Chaque participant doit être couvert par une assurance adéquate en cas d'accidents. L'école ne prend aucune responsabilité pour les dommages corporels éventuels.

Vous avez également la possibilité de souscrire à une assurance annulation qui pourrait couvrir vos frais de formation en cas de maladie ou d'accident (conditions selon l'assurance).

6. Dommages et litige

L'Ecole décline toute responsabilité en cas de dommages matériels, de perte ou de vol survenus pendant les cours ou dans les locaux de l'École.

En cas de conflit entre l'école, un formateur ou un participant, un médiateur pourra être sollicité selon la nature du litige.

7. Protection des données

Les données personnelles des étudiants sont traitées conformément à la législation en vigueur sur la protection des données.

En signant, vous autorisez l'École Nuageghana à les partager avec les autorités ou d'autres organisations ou institutions avec lesquelles elle collabore.

Les étudiants ont le droit d'accéder à leurs données, de les rectifier et de demander leur suppression.

8. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales sont soumises au droit Suisse. Tout litige relatif à leur interprétation ou exécution sera de la compétence exclusive des tribunaux du siège de l'École.

Les présentes conditions générales ont été adoptées par la direction de l'École. Elles annulent et remplacent les précédentes et entrent en vigueur le 25 juin 2024.